

**Mardi 3 juillet à 9 h**

**COMMISSION DE L'ENERGIE, DU LOGEMENT, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**(M. le Ministre Nollet)**

Proposition de décret visant à améliorer la sécurité et à préciser la notion de salubrité des logements, déposée par Messieurs Jamar, Miller, Binon et Madame Barzin

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Jean-Luc CRUCKE sur l'Union européenne qui a revu à la baisse ses objectifs d'efficacité énergétique pour 2020

Jean-Luc CRUCKE sur la promotion des bâtiments exemplaires

Jean-Luc CRUCKE sur la Ruche chapelloise qui refait parler d'elle

Jean-Luc CRUCKE le suivi de l'incendie de la Cité des Mésanges par la société montoise de logements publics Toi et Moi

Jean-Luc CRUCKE sur la note Di Rupo sur le transfert des bâtiments du Fédéral vers les Régions

Willy BORSUS sur l'absence de mandataire titulaire à la Direction générale de l'économie, de l'emploi et de la recherche

Willy BORSUS sur les procédures de sélection pour les postes de directeurs généraux au sein de l'AWEx

Willy BORSUS sur l'évolution du dossier relatif aux échelles spéciales de traitement

Willy BORSUS sur la réforme du régime de mandat des fonctionnaires généraux

## **Jean-Luc CRUCKE sur l'Union européenne qui a revu à la baisse ses objectifs d'efficacité énergétique pour 2020**

Selon la présidence danoise de l'UE, un accord serait intervenu, le 14 juin dernier, entre le parlement européen, la Commission et le Conseil, sur la proposition de directive relative à l'efficacité énergétique.

L'objectif initialement exprimé de 20% d'économie d'énergie pour 2020 ne devra pas être atteint. Le compromis adopté permettrait seulement d'économiser entre 15 et 17% d'énergie. La rénovation des bâtiments publics ne s'appliquera qu'aux États et non aux collectivités locales. Chaque État devra cependant fixer ses propres objectifs et présenter un plan d'action pour l'efficacité énergétique tous les trois ans, soit en 2014, 2017 et 2020.

Quel est l'accord précisément négocié et auquel seront soumis les états de l'UE et les régions européennes ? Le Ministre peut-il le détailler et en énumérer les principales composantes ?

Quelles sont les conséquences de cet accord sur la feuille de route wallonne ? Les objectifs seront-ils modifiés ? Comment réagit le Ministre et quelle méthodologie décide-t-il d'adopter ? Quel est l'échéancier qui sera suivi ?

## **Jean-Luc CRUCKE sur la promotion des bâtiments exemplaires**

Souhaitant soutenir l'exemplarité dans les bâtiments, le Ministre vient d'annoncer qu'il encouragerait financièrement et mettrait en valeur les bâtiments dont les maîtres d'ouvrage et les auteurs de projet font choix de constructions ou de rénovations particulièrement performantes sur le plan énergétique et originales sur le plan architectural.

Quel est le budget dédié à cette opération ?

Quelles sont les conditions de participation, l'échéancier et le détail de l'aide apportée?

Comment se composera le jury ?

Plutôt que de promouvoir ce qui se fait, le Ministre ne pense-t-il pas qu'il devrait consacrer son énergie à faciliter et simplifier administrativement le choix de ceux qui osent la construction contemporaine et peu énergivore ? Est-il conscient des réticences de l'administration et de fonctionnaires délégués qui tentent, autant que faire se peut, de brider l'audace des architectes et des propriétaires ? Que fait-il pour lutter contre cette forme d'obscurantisme immobilier ?

## **Jean-Luc CRUCKE sur la Ruche chapelloise qui refait parler d'elle**

À plusieurs reprises, dans le passé j'ai eu l'occasion de questionner le Ministre sur les dysfonctionnements de la Ruche chapelloise, société qui gère un logement sur 15 à Chapelle. Des salaires disproportionnés étaient alloués à certains dirigeants, les loyers n'étaient pas dé plafonnés.....nous étions dans l'exemple type de la mauvaise gouvernance.

Le 05 novembre 2010, le Ministre me signalait que l'audit sollicité n'était pas terminé et me promettait de revenir d'initiative pour me tenir informé ! Aucune information ne m'ayant été transmise, le Ministre peut-il me faire connaître les conclusions et recommandations de l'audit, ainsi que le suivi qui y fut réservé ?

Le dé plafonnement des loyers est-il intervenu ? Puisqu'il semble que ce celui-ci n'est pas intervenu avec effet rétroactif, que représente la perte subie par la société de logements ? Depuis l'application de la Ministre, quelle est l'importance des loyers complémentaires perçus ?

La Ruche défraye aujourd'hui la chronique suite à la démission d'un membre qui se verrait reprocher, en violation du Code du Logement, d'avoir divulgué des informations confidentielles à l'extérieur du CA ! Le Ministre confirme-t-il ou infirme-t-il les faits ? Quelle est l'information dont dispose le Ministre ? Une procédure judiciaire est-elle en cours ? Quelle est-elle et quelle est son évolution ?

Le Ministre partage-t-il le point de vue du chef de file du CDH au conseil communal qui, évoquant le dossier de la Ruche, qualifiait l'institution de "véritable bazar" ?

## **Jean-Luc CRUCKE le suivi de l'incendie de la Cité des Mésanges par la société montoise de logements publics Toi et Moi**

Le CA de la société montoise de logements publics Toi et Moi vient de décider de rembourser à l'ancien directeur-gérant, poursuivi dans l'incendie des Mésanges, une somme de 16.000€ relative à des frais d'avocat dans un litige fiscal auquel la société n'était pas partie et sans qu'elle n'ait été condamnée au paiement de ladite somme. Ce vote est intervenu en l'absence, entre autre, de la présidente de la société et de l'échevin du logement, mais également à l'encontre de l'avis juridique du service ad hoc de la SWL, néanmoins désavoué, par écrit, par son président, monsieur Rosenoer.

A quoi ressemble ce nouveau cirque ? Qu'est venu faire le président de la SWL dans ce dossier, alors que son service juridique avait émis un avis contraire au conseil qu'il prodigue ?

Le Ministre trouve-t-il logique qu'une somme de 16.000€ soit payée à l'ex directeur-gérant qui avait déjà encaissé 241.000€ en 2004, sans qu'aucune décision de justice ne l'y contraigne ? Cette décision est-elle logique au regard de la situation financière délicate de Toi et Moi ? A-t-on mesuré le risque du précédent ? Cette manière d'agir ne pourrait-elle pas donner des idées à d'autres anciens cadres ?

Comment a réagi le Ministre ? Quelles sont les mesures prises ?

## **Jean-Luc CRUCKE sur la note Di Rupo sur le transfert des bâtiments du Fédéral vers les Régions**

Dans le cadre du débat sur les compétences usurpées, le Ministre a, avec un certain plaisir, à quelques reprises, évoqué une note "indiscutable" déposée, il y a 4 ans, par Elio Di Rupo, alors Ministre-Président wallon, sur l'état des bâtiments transférés par le niveau fédéral à la Région wallonne pour une somme de 30 millions d'euros.

Les revendications de la Wallonie, dans ce dossier, n'auraient jamais été rencontrées !

Qu'en est-il ? Quels sont les bâtiments concernés ? Quelle est la problématique qui oppose le Fédéral à la Wallonie ? Le Ministre peut-il détailler le cœur de la polémique et l'enjeu pour les finances wallonnes ?

Quel était le contenu précis de la note de Di Rupo ?

Comment expliquer l'absence de suivi du dossier ? A-t-il fait l'objet de rappels, de mises en demeure, de concertations .....? Quand et quel en est le résultat ? Comment le Ministre compte-t-il s'y prendre pour solutionner le dossier ?

**Willy BORSUS sur l'absence de mandataire titulaire à la  
Direction générale de l'économie, de l'emploi et de la recherche**

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que la DGO6, importante Direction générale de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche, est toujours actuellement sans mandataire titulaire.

Vous savez également que le poste a été déclaré vacant le 24 juillet 2008 par le Gouvernement précédent et que ce Gouvernement a mené à son terme la procédure de sélection en jugeant inapte le candidat lauréat. Ce Gouvernement a également estimé que le poste devait être pourvu. Cependant, à ce stade, la procédure de sélection n'a toujours pas été lancée, si je reprends vos propos « *à la demande des Ministres de l'Emploi et de l'Economie* ».

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'indiquer où en est la procédure ? N'estimez-vous qu'à l'heure où la Wallonie doit faire des choix pour son avenir, que les attentes de la population sont fortes et que notre priorité absolue doit être le redéploiement économique, la plus haute fonction pour l'administration en charge de l'Economie et de l'Emploi doit être absolument pourvue sans tarder ?

Qu'en est-il également pour la fonction d'administrateur général adjoint au Forem, soumise à la conclusion du nouveau contrat de gestion du Forem (lequel a été adopté le 1<sup>er</sup> septembre) ? Soutenez-vous l'idée de pourvoir à cette fonction ou estimez-vous nécessaire de rationaliser cette structure en supprimant la fonction d'administrateur général adjoint?



## **Willy BORSUS sur les procédures de sélection pour les postes de directeurs généraux au sein de l'AWEx**

Monsieur le Ministre, lors de notre dernier échange de vues sur la question qui remonte au 13 mars dernier, vous m'avez fourni un certain nombre d'informations concernant les procédures de sélection pour les deux postes de Direction générale à l'Awex (Commerce extérieur et Investissements étrangers).

Les candidats ont présenté la dernière épreuve du Selor en septembre 2011 et ont été entendus par le Gouvernement le 17 novembre 2011 (un candidat pour la Direction générale du Commerce extérieur et trois candidats pour la Direction générale des Investissements étrangers).

Monsieur le Ministre pourriez-vous m'indiquer où en est la procédure 7 mois après que les membres du Gouvernement aient auditionné les lauréats ? Qu'est ce qui a été fait par le Gouvernement, par le Ministre de la Fonction publique ou par l'administration durant ce 7 derniers mois ?

## **Willy BORSUS sur l'évolution du dossier relatif aux échelles spéciales de traitement**

Monsieur le Ministre, je souhaiterais en cette presque fin de session parlementaire faire le point avec vous sur un dossier important et complexe qui est celui des échelles spéciales de traitement dans l'administration wallonne.

La semaine dernière, une des associations représentatives des ingénieurs au sein de la fonction publique, UPIWAL, a organisé une manifestation auprès du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'indiquer où en est ce dossier ? Avez-vous déposé un avant-projet d'arrêté au Gouvernement ? Quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous ? Combien d'options sont à présent sur la table ? Quel est leur impact financier ? Quelle est votre proposition ? L'avis de l'Inspection des Finances et du Ministre du Budget a-t-il été sollicité ? Ont-ils l'un ou l'autre rendu un avis ? Pourriez-vous me les communiquer ? Monsieur le Ministre avez-vous pu dégager des moyens de manière à répondre au problème sans devoir travailler dans une enveloppe fermée ?

D'autre part, lors de notre dernier échange de vues, vous m'avez fait part de la régularisation d'un certain nombre d'agents, à savoir ceux qui ont passé toutes les épreuves de sélection avant l'arrêt du Conseil d'Etat mais dont l'engagement a été officialisé après si bien qu'elles n'ont pu bénéficier des échelles spéciales de traitement prévalant au moment des procédures de sélection. Il reste cependant 7 agents pour qui la dernière épreuve de sélection a été menée après l'arrêt du Conseil d'Etat et qui ne bénéficient donc pas des échelles spéciales de traitement. Pensez-vous que pour ces agents une solution pourra être trouvée à brève ou moyenne échéance ? En effet, la plupart d'entre eux n'ont probablement également été informés qu'au moment de la signature de leur contrat (ou juste avant) que le barème qui leur avait été proposé avait dû être revu à la baisse.

Monsieur le Ministre, cette situation affecte le SPW sachant que les barèmes pratiqués dans les deux autres Régions sont plus avantageux. Le SPW connaît-il aujourd'hui des difficultés à recruter ? Est-il exact que certains postes ne sont pas pourvus faute de candidats disponibles y compris dans les réserves de recrutement ?

Enfin, pourriez-vous, Monsieur le Ministre, m'indiquer où en sont les procédures juridiques et administratives concernant la problématique des échelles spéciales de traitement ? Je pense essentiellement aux actions administratives devant le Conseil d'Etat contre l'arrêté du Gouvernement du 23 décembre 2010 portant des dispositions transitoires.

## **Willy BORSUS sur la réforme du régime de mandat des fonctionnaires généraux**

Régulièrement, le projet d'arrêté réformant le régime de mandats des fonctionnaires généraux des services du Gouvernement de la Région et de certains organismes d'intérêt public dépendant de la Région est fixé à l'ordre du jour du Gouvernement sans que ce dossier ne soit examiné.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'indiquer où en est ce dossier ? Quand l'avis du Conseil d'Etat a-t-il été sollicité et quand ce dernier l'a-t-il transmis ? Quelles sont les principales remarques émises par le Conseil d'Etat ? Les organisations syndicales ont-elles à nouveau été consultées ? Ont-elles remis un protocole d'accord ou de désaccord ? Je me souviens que lors de l'examen des premières versions, ces dernières n'ont pas manqué d'exprimer leur profond désaccord à l'égard d'un projet qu'elles jugent discriminatoire et comme renforçant la politisation. Certaines positions ont-elles dès lors été revues ?

Etant donné que l'accès aux fonctions soumises à mandats sera réservé aux titulaires du Certificat de management public que délivrera l'Ecole d'administration publique commune à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pourriez-vous m'indiquer quelle est l'évolution de ce dossier ? Le Comité scientifique chargé de la mise en place (contenu et organisation) de ces formations s'est-il réuni ? Comment ce dossier évolue-t-il ? Quand les formations pour l'obtention du Certificat de management public pourront-elles être dispensées ? Dans un premier temps, vous aviez envisagé que cette mission revienne aux universités ? Qu'en est-il ? Un marché public sera-t-il lancé à cette fin ? Admettons que le projet aboutisse à brève échéance, il n'en reste pas moins que pour répondre à la réforme du régime des mandats envisagée pour fin 2014, l'Ecole ne disposera que d'une année pour organiser la délivrance du précieux Certificat de management public. Très peu de modules seront dès lors disponibles ce qui imposera probablement une sélection dans les candidats à la formation. Sur quels critères s'effectuera cette sélection et qui la réalisera ? Pensez-vous que le système est praticable dans les délais fixés car si tel n'est pas le cas, c'est l'ensemble du système d'attribution des mandats qui sera bloqué ?

Enfin, Monsieur le Ministre, qu'en est-il de la localisation de l'Ecole d'administration publique ? Le Gouvernement a-t-il pris attitude sur ce point ?